

Case Details

Case Details

National ID	313/2002
État membre	Espagne
Common Name	Eduardo M. A. v "Auto-Olsan S. A."
Decision type	Autre
Decision date	30/05/2002
Jurisdiction	Audiencia Provincial
Objet	
Demandeur	
Défendeur	
Mots clés	

Directive Articles

Consumer Sales and Guarantees Directive, [Article 1, 1](#). Consumer Sales and Guarantees Directive, [Article 3, 3](#).
Consumer Sales and Guarantees Directive, [Article 5, 1](#).

Headnote

1. Avant la transposition de la directive relative aux garanties dans les contrats de vente conclus avec un consommateur, lorsqu'un contrat était renforcé par la présence d'une garantie légale ou contractuelle, donc différente de l'action en garantie des vices cachés prévue par le Code civil espagnol (six mois), le délai général de prescription pour intenter une action était de 15 ans (article 1964 du Code civil).

2. Les articles de la Directive 1999/44, et plus particulièrement l'article 3 relatif au contenu du droit permettant d'exiger la réparation, peuvent être utilisés pour interpréter la loi espagnole en conformité avec la directive avant même que celle-ci n'ait été transposée (en l'espèce, les événements sont survenus avant la fin du délai de transposition).

Facts

Legal issue

Décision

Full Text: [Full Text](#)

Related Cases

No results available

Legal Literature

No results available

Result